

**Référence :** SR/MR/NL/DB/22/C-511

## ERRATUM AVIS D'OUVERTURE

### **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRE DE SANTE**

*Textes de références : Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 – Arrêté du 25 juin 2013*

Un concours Externe sur titres pour l'accès au corps des Cadres de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

#### **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES – FILIÈRE INFIRMIÈRE -**

- **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS..... 1 poste**
- **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL INTERCOMMUNAL AMBOISE-CHATEAU-RENAULT ..... 1 poste**

#### **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES - FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE -**

- **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS..... 1 poste**

Peuvent se présenter les candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

**Référence :** SR/MR/NL/DB/22/C-488

- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies et accompagnés d'attestation d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées) ;
- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur intranet **DRH - Recrutement et perspectives d'évolutions professionnelles - Les concours** et sur le site internet du **CHRU – Nous rejoindre**. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Développement Professionnel – Secteur Concours (Postes : 7.36.96 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le Lundi 12 Septembre 2022**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Bureau des Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site de l'IFPS Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

À Tours, le 11 Juillet 2022

La Directrice-adjointe des Ressources Humaines,



Marion RENAUT